



Compétences du JAF pour un vol entre époux

Par **Cornus mas**, le **24/12/2020** à **18:31**

Bonjour

J'ai déposé plainte auprès du TI en 2019 pour vol (mon ex épouse) la juge ce déclare incompétente et me renvoi devant le JAF . Est il lui même incompétent, peut il statuer sur un vol en vertu des art du cc 1426 et 1427

Une avocate m'oblige à accepter ses conclusions qui sont à mon désavantage ou elle se retire de l'affaire. Mon recours svp

Je vous remercie par avance de vos réponses

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **25/12/2020** à **16:06**

Bonjour

D'après les articles que vous citez, Si ce vol concerne la liquidation du régime matrimonial, le JAF'est le magistrat compétent.